

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Christine Mourrieras, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Laurent Larivière, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences.

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Béatrice Rolland, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Françoise Raymond, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Damine Bailleul, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe

- Madame Martine Fontan (UNSA)
- Madame Isabelle Parent (FO)

Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe

- Monsieur Jérôme Lebon (FSU-CGT)
- Madame Géraldine Fabioux Gouron (UNSA)
- Madame Martine Girard (CFDT)

Adjoint administratifs

- Madame Salama Echat Daoulabou (FSU- CGT)

Suppléants

Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe

- Maame Lydie Almeda (UNSA)
- Madame Isabelle Mattel (FO)

Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe

- Madame Caroline Guiho (FSU-CGT)
- Monsieur Benoît Pecqueur (UNSA)
- Madame Florence Vidal (CFDT)

Adjoint administratifs

- N. (...) (FSU-CGT)

Article 2

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est abrogé.

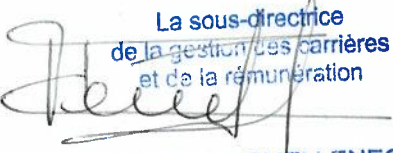
Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **02 DEC. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

La sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération



Noémie LE QUELLENEC